

COLOMBIE

Violation des droits sociaux dans la logique du mécanisme de marché

ALBERTO YEPES P.

La privatisation des services sociaux est présentement imposée par les institutions financières internationales, à travers des programmes d'ajustement structurel sévères et sans fin. Ces programmes font pression sur le gouvernement pour qu'il change les politiques sociales afin de rentabiliser les services sociaux ; ainsi, la santé, l'éducation, la sécurité sociale et l'accès à l'eau, à l'énergie, les télécommunications et les services d'assainissement environnemental peuvent être exploités par des agents privés, leur garantissant des marges bénéficiaires élevées.

Transfert du patrimoine public aux capitaux privés

La privatisation des services de base a considérablement biaisé la répartition du revenu, permettant aux riches de s'enrichir et rendant les pauvres encore plus pauvres. L'Etat a favorisé l'accumulation de biens publics dans les mains de groupes financiers, en cédant les sociétés privées à des prix avoisinant le tiers de leur valeur réelle.

La première étape de la privatisation de ces sociétés a consisté à relever les tarifs des services publics afin de les rendre attractifs pour les capitaux privés. Au cours des cinq dernières années, les tarifs de la consommation d'eau ont augmenté de 238%¹ en moyenne pour la couche la plus démunie de la population vivant dans les neufs plus grandes villes. La privatisation de l'eau est le prochain objectif dans la ligne de mire des firmes financières.²

Dans la privatisation des autoroutes et des télécommunications ainsi que de la production et de la distribution de l'énergie, des marges bénéficiaires préétablies ont été garanties aux sociétés multinationales et autres acquéreurs, marges que l'Etat doit payer si les sociétés ne parviennent pas à obtenir les bénéfices escomptés. De la sorte, les privatisations ont installé une forme de capitalisme sans risque, dans lequel les bénéfices des sociétés ne dépendent pas des biens ou services effectivement produits et vendus, mais de prévisions de ventes. Les risques de pertes ou les bénéfices non engrangés doivent être à la charge des citoyens à travers le budget public ainsi que des entreprises publiques qui ont été contraintes de verser de fortes compensations aux sociétés privées auxquelles elles ont dû de faire « concurrence » dans ces conditions inéquitables.

L'éducation, comme activité commerciale

Les politiques prescrites par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont continué à organiser l'éducation selon des logiques de marché, plaçant le pays parmi ceux qui ont le pourcentage le plus élevé d'écoles aux mains

¹ La plupart des données figurant dans ce rapport ont été tirées d'une étude réalisée par le Contrôleur général de la République en août 2002, sous le titre « Colombia entre exclusión y el desarrollo ».

² Dans des secteurs tels que la production d'énergie, l'Etat ne possède que 35,5% des actifs, et le processus de privatisation se poursuit

du privé. De tels niveaux de privatisation ayant été atteints, les accords avec le FMI sont désormais explicités dans une réforme constitutionnelle, réduisant à nouveau le montant des ressources que l'Etat devrait affecter aux soins de santé et à l'enseignement public. Cette réforme, approuvée malgré l'une des mobilisations sociales les plus grandes de ces dix dernières années, entraînera une réduction de près de 2,5 milliards de dollars US dans la période 2002 – 2008, un montant dégagé pour payer la dette publique contractée auprès des créanciers.

Sur la voie de la privatisation des établissements d'enseignement, l'Etat a pratiquement réduit son engagement vis-à-vis de l'enseignement public au paiement des salaires du personnel enseignant. Les familles des élèves doivent prendre en charge les coûts d'entretien et de conservation des équipements scolaires, l'acquisition de matériels, le paiement de l'eau publique, du téléphone et des services d'énergie, l'acquisition de supports pédagogiques et le paiement des salaires du personnel non enseignant tel que les directeurs, les secrétaires et le personnel de nettoyage et d'entretien. Ces coûts doivent être couverts par les paiements que doivent faire les familles pour l'inscription, le pensionnat ainsi que par d'autres ressources économiques provenant de services d'enseignement payants fournis aux élèves.³ Il n'est guère surprenant qu'avec tous ces coûts à la charge des élèves, le Rapport 2000 sur le développement humain en Colombie ait noté qu'en 1997, les raisons pour lesquelles 46% des enfants et des jeunes en âge d'être scolarisés ne fréquentaient pas l'école étaient strictement économiques, c'est-à-dire notamment, les coûts élevés de la scolarité et le besoin de travailler.⁴

Les réformes néo-libérales en matière d'éducation sont allées plus loin que dans tout autre pays du continent. En raison des politiques de déréglementation et de privatisation, et des critères de marché dans la fourniture de services d'éducation, le droit à l'éducation est devenu l'un des droits les plus difficiles à réaliser. La paupérisation de près de 29 millions de colombiens a déjà exclu du système scolaire 3,1 millions d'enfants qui n'ont pas de ressources suffisantes pour payer le droit d'entrer à l'école ou d'y rester.

En Colombie, non seulement l'éducation de base n'est pas gratuite mais, depuis 1991, la Constitution a introduit un système de perception de droits dans les établissements d'enseignement officiels. Tous les enfants et les jeunes désireux d'accéder à l'éducation de base doivent payer, à de rares exceptions près. Bien que la Colombie ait ratifié des conventions telles que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant, au titre desquels l'Etat s'est engagé à assurer l'éducation de base gratuite pour tous les enfants, les normes et les politiques ignorent délibérément ce mandat. Récemment, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a souligné que la constitution colombienne n'est pas adaptée aux dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, étant donné qu'elle ne garantit pas le droit à l'éducation gratuite pour tous.⁵

Depuis 1990, une série de réformes a été introduite, augmentant considérablement le coût de l'éducation. Au cours des sept dernières années, l'indice des prix pour l'éducation s'est accru de 40%, par rapport à l'indice général des prix. Dans le même temps, l'Etat a relevé les dépenses d'éducation entre 1991 et 2001,

³ Décret No 1857, article 2 (1994)

⁴ PNUD et Département national de la planification – Mission sociale. *Rapport sur le Développement Humain, Colombie 2000*, Editeur Groupe Alfaomega, mai 2001, p. 201

⁵ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 27^{ème} Session, E/C 12/1 Add/74.

de 3% à 5% du PIB, tandis que les dépenses privées des familles au titre de l'éducation avaient déjà atteint un niveau de près de 4,5% du PIB.

Malgré cela, la couverture est encore faible dans le premier cycle du secondaire (26%), l'enseignement secondaire de base (52%) et l'enseignement préscolaire (34%). Pour l'enseignement primaire de base, la couverture a atteint 82%, signe qu'il y a eu quelques améliorations, mais elle reste au-dessous de la moyenne pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'augmentation des dépenses publiques et familiales au titre de l'éducation n'a pas entraîné une augmentation proportionnelle de la couverture et de la qualité pour près de 60% de la population vivant dans la pauvreté.

En milieu rural, près de 30% des enfants admis doivent abandonner leurs études en cours d'année. La détérioration de la qualité de cet enseignement est indiquée par les mauvais résultats obtenus aux tests de qualité internationaux.

Le processus de privatisation de l'éducation en Colombie a progressé si rapidement que 30% des places disponibles pour l'enseignement primaire et secondaire se trouvent dans le secteur privé où les coûts ne sont pas à la portée des populations pauvres. Pour l'enseignement supérieur, seulement 25% des places disponibles se trouvent dans le secteur public. Cette situation est aggravée par la crise économique qui a poussé 12% des élèves des écoles privées à abandonner leurs études et à essayer de s'inscrire dans des écoles publiques devenues de plus en plus rares, compte tenu de la politique de suppression du financement de l'éducation par l'Etat.

Le taux d'abandons élevé dans l'enseignement public est une conséquence directe des coûts élevés. Les plus récentes études sur les abandons scolaires estiment à plus d'un million le nombre d'élèves abandonnant l'école privée ou publique chaque année.⁶ Les causes de l'abandon scolaire sont essentiellement liées à la crise économique, au conflit armé et à l'aversion pour l'école.⁷ En milieu rural, le taux d'abandons moyen se situe entre 17% et 30% de l'effectif total.⁸

Le marché des soins de santé

La loi 100 (1993) a procédé à une réforme du système de soins de santé pour permettre aux sociétés privées de prendre une part majeure des services de soins de santé par le biais d'un marché de contrats d'assurance. Un système de cotisations a été mis en place pour ceux qui ont la capacité de payer et un régime subventionné a été créé pour couvrir le secteur le plus pauvre de la population, avec l'assurance qu'avant 2000, l'ensemble de la population serait couvert. La couverture totale n'a pas été réalisée, mais au contraire, on a enregistré une réduction de la couverture. Avant l'instauration de la privatisation en 1993, le nombre d'assurés atteignait 75% de la population, contre seulement 62% en 2002. L'accès aux soins de santé est devenu plus inéquitable aujourd'hui ; tandis que 20% de la population à revenu le plus élevé avait une couverture d'assurance de 75% en 2000, seulement 35% du quintile le plus pauvre était couvert. Le système qui en résulte est également discriminatoire à l'encontre des femmes : bien que les femmes constituent 51% de la population, 60,9% des personnes qui participent au système de santé sont des

⁶ Mario Jiménez Gómez : « Aumenta deserción escolar » (in *Revista Semana*, 29 septembre 2002).

⁷ D'après l'Enquête sur les conditions de vie, réalisée en 1997 et l'Etude sur les chemins de l'abandon scolaire, réalisée par la Fondation Restrepo Barco en 2001 et en 2002.

⁸ « No da tregua la deserción escolar en el país », dans le journal *El Tiempo*, 6 septembre 2002.

hommes, reflétant ainsi le déséquilibre de la participation des femmes au marché du travail.⁹

Bien qu'étant assurés, nombre de gens ne peuvent recevoir de soins parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire des paiements complémentaires. Ainsi, avant la privatisation, 67,1% des personnes qui avaient déclaré qu'elles avaient besoin de soins de santé les ont reçus, tandis qu'en 2000, seulement 51,1% de ceux qui avaient besoin de soins ont été examinés par un médecin. La situation est encore plus grave en milieu rural où 48% de la population n'adhèrent à aucun système de santé.¹⁰

Les coûts au titre des soins de santé privés se sont accrus de 50%, passant de 3% à 4,5% du PIB entre 1993 et 1999. Les dépenses publiques ont également enregistré une hausse de 57%, passant de 7,2% à 10% du PIB au cours de la même période. Les compagnies d'assurance privées sont chargées de la gestion de l'essentiel de ces ressources. En décembre 2001, les sociétés privées prestataires de soins de santé couvraient 70% du marché du système des cotisations en matière de santé, contre seulement 30% pour les institutions publiques.

La privatisation de la fourniture de services de santé a entraîné des marges élevées pour les intermédiaires ; les sociétés prestataires de soins de santé et les administrateurs du système auxiliaire aux mains du secteur privé retiennent une part majeure des ressources, absorbant les augmentations des dépenses faites par l'État et les familles. Le Contrôleur général de la République a souligné qu'en moyenne, ces administrateurs du système reçoivent 40% des fonds de la sécurité sociale affectés au système subventionné.

Les réformes du libre-échange ont entraîné la détérioration de la santé générale de la population. Entre 1990 et 2000, le nombre d'enfants de moins d'un an ayant reçu la série complète de vaccinations a chuté de 67,5% à 52%, favorisant le retour d'épidémies telles que la rougeole, absente depuis des années. La privatisation du secteur de la santé a stratifié la société colombienne et a été une source de discrimination envers les couches les plus démunies. Un système a été établi pour les personnes très pauvres (subventionné), un autre pour la tranche à revenu intermédiaire (qui cotise) et un autre pour les riches (médecine payée d'avance), tandis que 38% de la population n'a pas de couverture. Le traitement est différencié pour les services comme pour les droits, sur la base de la capacité économique de chacun à adhérer à un de ces systèmes, façonnant ainsi une société de plus en plus divisée.

La privatisation a mené à la gestion des soins pour les plus riches par des compagnies d'assurance privées, tandis que le secteur public prend soin des indigents. Dans cette rivalité, l'État a remplacé les subventions à l'offre octroyées aux hôpitaux publics, dispensaires et centres de santé par des subventions à la demande. Cette situation a entraîné plusieurs faillites et la fermeture subséquente de nombre des hôpitaux et cliniques qui prennent soin de la population à faible revenu.

De nouvelles concessions accordées aux firmes pharmaceutiques multinationales rendent les coûts des soins de santé encore plus élevés pour les pauvres et creusent le déficit des établissements de santé publique. Le gouvernement a décidé par décret¹¹ d'interdire, pendant cinq ans, la production et

⁹ Plate-forme colombienne sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement, *Alternative Report for the Fourth Colombian State Report to the International Pact on the Economic, Social and Cultural Rights Committee*, No 110.

¹⁰ Contrôleur général de la République, *op. cit.* p. 129

¹¹ Décret No 2085 (2002)

l'importation des médicaments génériques qui étaient disponibles à faible coût. Cet énorme sacrifice au détriment de la santé des populations répondait à une demande du gouvernement américain, afin que certaines exportations colombiennes puissent espérer bénéficier d'avantages tarifaires sur le marché américain.

Conclusion

Le manque d'accès aux services sociaux et leurs coûts croissants ont abouti à l'augmentation du nombre de pauvres. Selon des données du Contrôleur général de la République, 59,8% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, alors qu'une étude récente de la Banque mondiale situe ce chiffre à 64%.¹² En 1998, la Colombie comptait 21 millions de pauvres et en 2002, ce chiffre atteignait 24 millions, dont neuf millions vivant dans la pauvreté extrême.¹³ Les privatisations n'ont pas amélioré l'accès de la population, ni la qualité des services sociaux pour le segment le plus pauvre. Elles ont accru les privilèges et l'exclusion et promu une régression de la redistribution des ressources, des classes moyennes et inférieures vers les classes les plus puissantes, tout en réduisant l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la sécurité sociale pour les couches les plus démunies de la population.

**Plate-forme colombienne des droits de l'homme, de la démocratie et du
développement
<yepes@epm.net.co>**

¹² « Pobreza siguió en aumento », in *Portafolio*, 5 août 2002

¹³ Données du Bureau national de la planification.